

Séance du Conseil Communal n°2022/05

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir en la salle de séance dans la Mairie à Schieren :

Mercredi, le 6 juillet 2022 à 19h00

Ordre du jour

1. Annulation de la convention avec les communes de Bettendorf et de Colmar-Berg concernant l'engagement d'un agent municipal en commun
2. Création d'un poste de fonctionnaire dans la carrière de l'agent municipal (groupe de traitement D2) avec la fonction de garde champêtre
3. Approbation d'un compromis concernant l'acquisition de fonds sis aux lieux-dits "Beim Schapour" et "Im Schellebiert"
4. Modification budgétaire – Demande d'un crédit supplémentaire
5. Service Pedibus : Annulation de la convention avec anne asbl et abrogation du règlement communal d'utilisation y relatif
6. Abrogation et adaptation de diverses taxes communales
7. Abrogation du règlement communal déterminant les nuits blanches annuelles fixes pour l'année 2017
8. Fixation des taux de l'impôt foncier et de l'impôt commercial pour l'exercice 2023
9. Approbation de diverses conventions
10. Subside extraordinaire concernant le 75^{ème} anniversaire de l'association "FC Schieren" : Approbation du solde final
11. Confirmation de divers règlements temporaires d'urgence de circulation
12. Divers / Point d'information sur des sujets d'actualité et questions orales

À huis clos :

13. Affaire de personnel

Schieren, le 30 juin 2022

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Eric THILL
Bourgmestre

Yves WEIS
Secrétaire communal

